



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### conditions de travail

Question écrite n° 54855

#### Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre délégué aux relations du travail sur l'augmentation constatée entre 1994 et 2003 de l'exposition des salariés aux risques et pénibilités du travail. Selon l'enquête SUMER 2003 menée par les services de la médecine du travail, les risques et pénibilités ont augmenté pour les ouvriers et les employés. Ainsi si les longues journées de travail sont devenues plus rares et le travail répétitif moins répandu, les contraintes organisationnelles se sont globalement accrues ainsi que les pénibilités physiques. L'exposition au bruit (supérieur à 85 décibels) et au travail sur écran se développe. De même, alors que l'exposition à des agents biologiques est restée stable, l'exposition aux produits chimiques a progressé. Face à ce constat sans appel, il lui demande de préciser les mesures envisagées par le gouvernement à la suite des conclusions de l'enquête SUMER 2003 sur les conditions de travail.

#### Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentille](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54855

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** relations du travail

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 janvier 2005, page 34